

Hôtel de ville
26, bd Émile Loubet
13710 FUVEAU
Tél. 04 42 65 65 00
Fax 04 42 65 65 42
www.mairiedefuveau.fr

Fuveau, le 25 mars 2021

Monsieur Jean-Pierre DUBOIS
Président du CIQ Saint François

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laurence VIC MASSOL

☎ 04 42 65 65 10

✉ lvic@mairie-fuveau.com

Références: BBC/LVM/KG – 155

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par courrier en date du 13 mars, nous faire parvenir un certain nombre de questions relatives aux travaux de l'avenue du 8 Mai 1945.

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses apportées à vos interrogations :

1. Pouvez-vous confirmer que la largeur de chaque voie de circulation automobile fait au moins 3,2 mètres de large (+sécuritaire pour les vélos ?)

La largeur de chaque voie sera de 3,10 m. Elle augmente progressivement jusqu'aux quais bus dans la partie nord du projet. Il faut rappeler que ces largeurs sont conformes aux réglementations et permettent le croisement des véhicules (y compris bus, PL) à 50 km/h sans difficultés.

Des aménagements spécifiques et séparés de la circulation sont proposés aux cyclistes dans les 2 sens.

2. Pendant les travaux, y aura-t-il une circulation alternée (feux), à sens unique ou double sens sur l'avenue du 8 mai 1945 ?

Le cahier des charges du marché de travaux a été rédigé avec la contrainte du respect du maintien des circulations et accès riverains. Les phasages proposés par les candidats intègrent tous pour chaque phase une circulation alternée à minima. Ce phasage sera précisé avec l'entreprise retenue durant la phase de préparation. De plus l'entreprise fera une demande d'arrêté de circulation.

.../...

.../...

3. Afin de fluidifier la circulation qui risque d'être très difficile, peut-on envisager comme cela était prévu le double sens de circulation sur l'Avenue Célestin Barthélémy ?

Une réflexion sera engagée sur ce sujet.

Mais cette réflexion n'est pas liée aux travaux vont être engagés sur le 8 mai 1945.

4. Est-ce que le nouveau positionnement du passage piéton du rondpoint du Général de Gaulle n'aura pas d'incidence sur la visibilité des piétons par les automobilistes au sortir de ce rondpoint vers l'avenue du 8 mai 1945 ?

L'aménagement prévu n'amène pas de masques de visibilité. Le passage piéton est décalé pour permettre de maintenir une longueur de 5 m environ entre l'anneau du giratoire et le passage piéton. Ce sas permet à un véhicule de s'arrêter sans empiéter dans le giratoire. Il faut par ailleurs préciser que contrairement à aujourd'hui, l'implantation rapprochée permet de faire la traversée piétonne en 2 temps, ce qui est plus sécuritaire (=longueur à traverser à chaque fois de 3 m seulement). L'ilot central sert ainsi de "refuge" pour les piétons. Enfin il faut rappeler que les vitesses en sortie de giratoire sont en théorie réduites.

5. Est-ce qu'au débouché de la rue Adjudant Marc Scudo sur l'avenue du 8 mai 1945 il sera dorénavant obligatoire de tourner à droite (direction Aix) ? Si oui serait-il envisageable de garder toujours la possibilité à gauche vers le rondpoint du Général de Gaulle ?

Le tourne à droite sera effectivement obligatoire. En effet le tourne à gauche en sortie de giratoire est jugé non sécuritaire et cause de troubles sur la fluidité de la circulation.

6. Y aura-t-il une jonction de pistes cyclables avec celle du parking Guérin Marchi ? Nous pensons qu'il serait souhaitable de faire cette jonction.

Le périmètre actuel du projet s'arrête avant le démarrage de la bande cyclable du parking Guérin Marchi mais ce problème a été relevé par la Commune qui envisage un marquage au sol sur trottoirs pour assurer la continuité de cette bande cyclable.

7. Est-ce que le revêtement routier sera anti-bruit ?

Il n'est pas prévu d'appliquer un revêtement phonique. Toutefois, la mise en place d'un revêtement enrobé neuf va théoriquement améliorer la situation de la qualité sonore.

8. Nous pensons que la vitesse limitée à 50 km/h est peu respectée sur cette voie, serait-il envisageable d'installer un radar pédagogique ?

Une fois les aménagements routiers réalisés, la Commune se donne un temps d'observations d'environ 6 mois.

Ce point sera revu si nécessaire à ce moment-là.

9. Dans le sens rondpoint Général de Gaulle vers cimetière, il n'y a pas de piste cyclable sur le plan fourni, serait-il possible envisageable d'en insérer une comme dans l'autre sens ?

La Commune a demandé à modifier les plans initiaux en ce sens et cette demande a été entendue.

10. Est-ce que les feux tricolores garderont leur fonction actuelle presse bouton pour les piétons ?

Les feux seront déplacés une fois les travaux réalisés et garderont bien cette fonction.

11. Les deux passages piétons seront-ils protégés par une surélévation de la route ? Plusieurs habitants se plaignent du non-respect du feu rouge ?

Le projet ne prévoit pas de surélévation de la traversée piétonne. Un tel aménagement a des conséquences techniques comme par exemple la nécessité de créer un réseau pluvial pour assainir la partie amont. Ces travaux ne sont, aujourd'hui pas réalisables.

Si, au bout du temps d'observation cité ci-dessus, la vitesse constatée reste excessive, la commune pourrait envisager la mise en place de coussins amovibles (type berlinois).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



